

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> REUNION DE 2009**

**Séance du 26 juin 2009**

CG 09/3<sup>ème</sup>/I-12

**ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE  
POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION  
D'UN BARRAGE SUR LE CEROU**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008  
BUDGET PRIMITIF 2009**

—  
En application des dispositions de l'article 9 du décret n° 83.479 du 10 juin 1983, j'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2008 et le budget primitif 2009 qui ont été adoptés le 25 mars 2009 par le conseil d'administration de l'Entente.

**I - COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Les résultats du compte administratif 2008, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de 219 390,73 €. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	626 167,92 €
Reprise de l'excédent 2007.....	131 929,25 €
	<hr/>
Total recettes.....	758 097,17 €
2. Dépenses.....	605 433,18 €
	<hr/>
Soit un excédent 2008 de.....	152 663,99 €

## b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	109 060,50 €
Reprise de l'excédent 2007.....	82 445,64 €
	<hr/>
Total recettes.....	191 506,14 €
2. Dépenses .....	124 779,40 €
	<hr/>
Soit un excédent 2008 de.....	66 726,74 €

## AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2008 de la section d'investissement pour un montant de 152 663,99 € en section d'investissement du budget primitif de 2009,
- le solde d'exécution 2008 de la section de fonctionnement, soit 66 726,74 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2009.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui me paraissent devoir être signalés à l'attention de notre assemblée.

## **II - BUDGET PRIMITIF 2009**

Le budget 2009 s'élève à 934 150,73 € dont :

- ◆ section d'investissement ..... 794 713,99 €
- ◆ section de fonctionnement..... 139 436,74 €

## **INVESTISSEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

### Dépenses :

- ◆ frais d'études..... 5 000,00 €
  - ◆ acquisition de matériel..... 30 000,00 €
  - ◆ travaux en cours..... 120 000,00 €
  - ◆ remboursement du capital des emprunts..... 630 000,00 €  
(année de dernière échéance : 2011)
  - ◆ dépenses imprévues..... 8 563,99 €
  - ◆ amortissement des subventions..... 1 150,00 €
- 
- 794 713,99 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	630 000,00 €
◆ F.C.T.V.A.....	2 000,00 €
◆ excédent d'investissement 2008 reporté.....	152 663,99 €
◆ amortissement des travaux.....	10 050,00 €
	<hr/>
	794 713,99 €

**FONCTIONNEMENT**

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

◆ remboursement des intérêts des emprunts.....	50 000,00 €
◆ frais de fonctionnement.....	76 380,00 €
◆ dépenses imprévues.....	3 006,74 €
◆ dotation aux amortissements.....	10 050,00 €
	<hr/>
	139 436,74 €

Recettes :

◆ participation des deux départements.....	71 560,00 €
◆ excédent de fonctionnement 2008 reporté.....	66 726,74 €
◆ quote-part des subventions d'investissement transférées.....	1 150,00 €
	<hr/>
	139 436,74 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2009 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement (remboursement du capital des emprunts)..... 630 000,00 €	60 %	378 000,00 €	40 %	252 000,00 €
Intérêts des emprunts..... 50 000,00 €	60 %	30 000,00 €	40 %	20 000,00 €
Dépenses nettes de fonctionnement (hors intérêts des emprunts et produits financiers)..... 21 560,00 €	50 %	10 780,00 €	50 %	10 780,00 €
Sous-total.....		418 780,00 €		282 780,00 €
Total général.....		<b>701 560,00 €</b>		

La participation du Tarn-et-Garonne a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental (elle était de 287 950 € en 2008).

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la communication du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009 de l'Entente Interdépartementale pour la Construction et l'Exploitation d'un barrage sur le Cérou tels qu'ils viennent de vous être présentés.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Entente réuni le 25 mars 2009,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

– Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative :

. au compte administratif 2008 de l'Entente interdépartementale pour la construction et l'exploitation d'un barrage sur le Cérou, lequel fait apparaître un excédent global de 219 390,73 € et dont les résultats sont strictement conformes au compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental,

. au budget primitif 2009 de l'Entente qui s'équilibre en mouvements réels à 934 150,73 € et qui fait apparaître un montant de participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 282 780 € budgétisés à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget départemental ;

– Précise que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Entente propose d'affecter :

- le solde d'exécution 2008 de la section d'investissement pour un montant de 152 663,99 € en section d'investissement du budget primitif de 2009,

- le solde d'exécution 2008 de la section de fonctionnement, soit 66 726,74 €, en section de fonctionnement du budget primitif de 2009.

Acte donné.

Le Président,